

Beaulieu-sur-Oudon, le jeudi 4 avril 2024

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu à la salle de Conseil Municipal (salle annexe de la mairie) en séance publique, le

Mardi 09 Avril 2024 à 20H30

L'ordre du jour est le suivant :

- Délibération 2024-014 : Affectation des résultats 2023, budget Commune
- Délibération 2024-015 : Amortissement des immobilisations
- Délibération 2024-016 : Vote du budget primitif 2024, Commune
- Délibération 2024-017 : Vote du budget primitif 2024, lotissement Côteau du Domaine
- Délibération 2024-018 : Vote du budget primitif 2024, lotissement Beausoleil
- Délibération 2024-019 : Vote des taux d'imposition 2024
- Délibération 2024-020 : Tableau des emplois et effectifs de la Commune au 1^{er} avril 2024
- Délibération 2024-021 : Subventions aux associations
- Délibération 2024-022 : Travaux voirie 2024
- Délibération 2024-023 : Acquisition vidéoprojecteur salle de la Moisson
- Délibération 2024-024 : Acquisition tables et mange-debout salle de la Moisson et salle des Fêtes
- Délibération 2024-025 : Tarifs Prestations Extra et Péri Scolaire
- Délibération 2024-026 : Admission en non-valeur
- Questions diverses

Le Maire



Anthony ROULLIER

L'article L.2121-10 du CGCT précise désormais que : Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. **Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.**